



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE
Près la COUR D'APPEL DE COLMAR



Formation des **Experts Judiciaires Interprofessionnelle Région Est**

*Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 42-67-03577-67 auprès du Préfet de la Région Alsace
NAF 9412Z - SIRET 42089904900043*

PROJET DE PROGRAMME

Formation continue des Experts de Justice

**Session par atelier
du 12 OCTOBRE 2018**

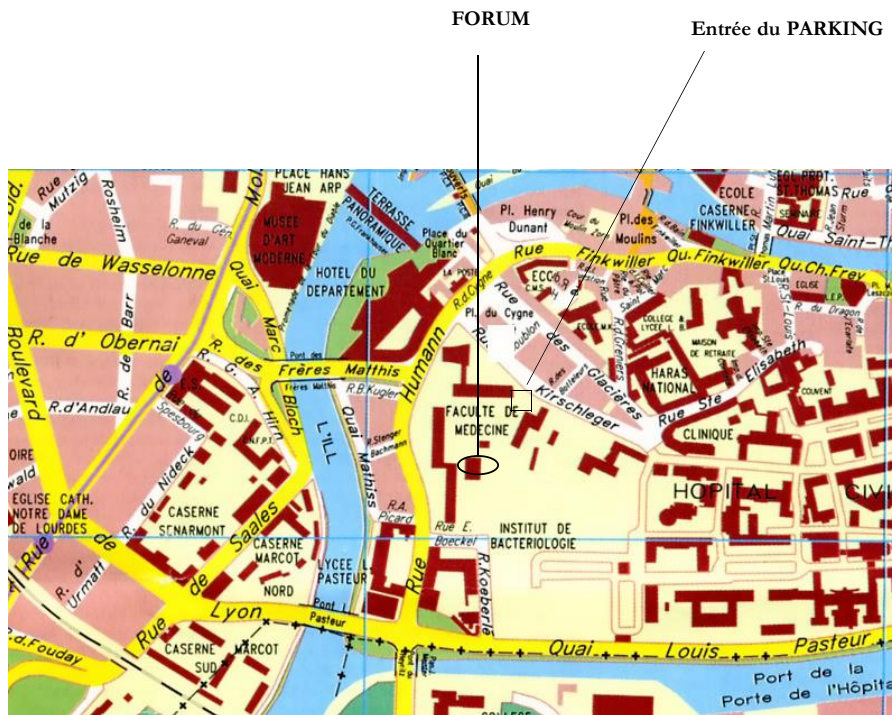
**FORUM
de la Faculté de Médecine**

4 Rue Kirschleger à 67000 STRASBOURG

Informations générales

- 08 h 30 - 09 h 00 Emargement, remise de documents, café- accueil
- 09 h 00 - 12 h 00 Travaux en atelier
- 12 h 00 - 14 h 00 Déjeuner en commun sur place
- 14 h 00 - 17 h 00 Travaux en atelier

- **FORUM – Faculté de Médecine**
4 Rue Kirschleger - 67000 STRASBOURG
Tél. 03 90 24 30 55 - 03 90 24 34 13
- **Parking**
Parking intérieur de la Faculté (accès par la Rue Kirschleger) la barrière sera levée, sinon merci de préciser à l'employé installé dans la guérite, que vous participez à une formation au Forum, dirigée par le Professeur LUDES



Pour toute correspondance ou renseignement :

Christiane HERZOG
Secrétaire Général
Cie des Experts de Justice
8 Rue du Fossé des Tailleurs
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 32 38 88 - Portable : 06 98 40 27 90
E-mail : herzog.expert@gmail.com

Atelier 1 - BATIMENT

Animateurs :

Claude BUCHER, Architecte-Expert, Vice-président de la Cie des Experts C.A. Colmar
Daniel JOLIVALT, Ingénieur-Expert, Administrateur de la Cie des Experts C.A. Colmar

09 h15 - 10 h45

❖ Corrosion et entartrage des installations

Illustration par la qualité d'eau de remplissage pour les circuits chauffage en fonction des recommandations des constructeurs de chaudières.

Rappel sur les caractéristiques chimiques de l'eau (site alsace) et de l'eau déminéralisé, regarder l'influence sur les matériaux équipant les installations (Corps de chauffe, PAC, tuyau.....

Description des phénomènes d'entartrage et ses conséquences annexes (corrosion différentielle..)

Type d'analyse de l'eau et leur interprétation

Intervenant :

M. Rémy HENNY Sté TME

11 h00 - 12 h15

❖ Topométrie

Moyens à mettre en œuvre et méthodologie employées en topographie pour des mesures relatives à l'auscultation de sites naturels et d'ouvrages artificiels

Intervenants :

MM Jacques LEDIG, Matthieu KOEHL, INSA Strasbourg

Déjeuner en commun

14 h00 - 15 h00

❖ Transmission pièces " lourdes " Opalex

Les solutions pour pallier aux limites du serveur

Intervenants :

MM Claude Bucher et avocats

15 h00 - 16 h30

❖ L'obligation de conseil des constructeurs et autres intervenants (maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre, entreprises, bureau de contrôle, SPS..)

Dans le cadre des expertises il arrive que l'entreprise exécute un marché avec un descriptif, un quantitatif relativement précis. Des désordres surviennent car un élément technique n'était pas prévu au marché et donc non réalisé par l'entreprise alors que celui était normativement prévu. Quid de la responsabilité et de son imputation ?

Intervenants :

Maître Rémy SEGUIN, Avocat au Barreau de Strasbourg
Experts, et Magistrats (à définir)

Atelier 2 - IMMOBILIER

Animatrice : **Laurence GENG-MERGER**, Expert Immobilier, Administrateur de la Compagnie des Experts près la Cour d'Appel de Colmar

9 h15 à 10 h00

- ❖ **Revue de Jurisprudence des baux commerciaux et évolutions 2017/2018**
Questions – réponses
Intervenant :
Maître Aurélie SPIEGEL-SIMET, Avocat au Barreau de Strasbourg

10 h00 à 10 h30

- ❖ **Point sur le " Marché " des locaux commerciaux à Strasbourg**
Intervenant :
M. Daniel TENENBAUM Société IMM'SUD (attendre réponse)

10 h30 à 12 h15

- ❖ **Spécificité du bail commercial dans une galerie commerciale, renouvellement, Evaluation de la valeur locative de renouvellement**

Les spécificités juridiques (10 h30 à 11 h15)

Maître Audrey PALLUCCI, Avocat au Barreau de Strasbourg

Pause (11 h15 à 11 h30)

L'évaluation de la valeur locative de renouvellement (11 h30 à 12 h15)

M. Expert (à définir)

12 h 15 - Déjeuner en commun

14 h15 à 15 h00

- ❖ **Point sur le " Marché " de l'habitation au 1er semestre 2018**
Intervenant :
M. Gérard DURR, Président de la FNAIM

15 h15 à 17 h00

- ❖ **Evaluation d'un terrain résiduel constructible en immobilier d'entreprise et d'habitation)**
 - Rappel juridique des règles d'urbanisme et des contraintes
Intervenant : **Maître Véronique LANG**, Avocat au Barreau de Strasbourg
 - Approche de l'estimation des droits à bâtir en fonction des règles d'urbanisme et des contraintes
Intervenant : **Michel JEMMING**, Architecte-expert près la C. A. de Colmar
 - Evaluation des droits à bâtir
Intervenant : **Laurence GENG**, Expert Immobilier près la C. A. de Colmar
 - Etude d'un cas pratique avec analyse de tous les aspects - règles et contraintes
par les 3 intervenants

Atelier 3 - AUTOMOBILE

Animateur :

Marc ROHN, Expert Automobile, Administrateur de la Cie des Experts C.A. Colmar

Intervenant : **Yohann MOUILLE** avec un expert du groupe ,

" Maîtriser le fonctionnement de l'outil Diagnostique "

09 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00 - Déjeuner sur place

- ❖ **Maîtrise de l'appareil de diagnostic multimarques des systèmes électroniques embarqués des véhicules**
- ❖ **Appréhender les valeurs et les codes défauts**
- ❖ **Protocoles spécifiques liés aux typologies des missions**
 - les protocoles seront abordés avec le but de maîtriser la compréhension du système
- ❖ **Approche expertale**
 - Savoir diagnostiquer un dysfonctionnement à partir des codes défauts
 - Dédire la cause des défaillances à partir des relevés de diagnostic
 - Définir les points de contrôle utiles à la mise en oeuvre des démarches d'expertise
 - Interpréter les mesures
- ❖ **Les applications pratiques**
 - Contrôle des systèmes fonctionnels et défaillants à travers des cas pratiques

Questions - Réponses

Atelier 4 - COMPTABILITE

Animateurs :

Bertrand BENHESSA, *Expert-comptable, Commissaire aux comptes, Administrateur de la Cie des experts de Justice près la Cour d'Appel de Colmar*

09 h 15 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00 Déjeuner sur place

" Le Nouveau rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes "

Dernière conséquence de la réforme européenne de l'audit, le rapport d'audit a été unifié partout en Europe. La France par une ordonnance du 17 mars 2016, s'est mise en conformité avec cette nouvelle réglementation

D'un rapport traditionnellement en trois parties, nous sommes passé à un rapport qui peut en contenir jusqu'à neuf

Incertitude significative sur la continuité d'exploitation, impossibilité de certifier, divergence EIP/non EIP (Entité d'Intérêt Public), telles sont quelques unes des nouveautés introduites

Intervenant :

M. Hervé LOHIER, *Expert-comptable, Commissaire aux Comptes*
Formateur National agréé par la Cie Nationale des Commissaires aux Comptes

Atelier 5 - ODONTO-STOMATOLOGIE

Animateurs :

Docteur Jean-Marc HUTT, Membre de la Cie des Experts Cour d'Appel de Colmar

Docteur Dominique MUSTER, Membre de la Cie des Experts Cour d'Appel de Colmar

09 h 15 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00 **Déjeuner sur place**

❖ **Le consentement éclairé**

Intervenant :

Dr. Laurent HOOGSTOEL, Chirurgien-dentiste, Membre de la Cie C.A. Colmar

❖ **Informatisation des systèmes de santé, incidence sur les pratiques " dento maxillo faciales "**

Intervenant :

Dr. François SCHAUDEL, Médecin stomatologue Haguenau

❖ **La recherche des renseignements ante mortem en odontologie médico-légale - Sources et difficultés**

Intervenant :

Dr. Jean-Marc HUTT, Chirurgien-dentiste, Membre de la Cie C.A. Colmar

❖ **L'indemnisation en odonto-stomatologie**

Intervenant :

Maître Yves SCHERER , Avocat au Barreau de Nancy

❖ **Réparation du dommage corporel en odonto-stomatologie :**
quand les méandres de la procédure dépassent la fiction

Intervenant :

Professeur Jean-Paul ARTIS, Chirurgien-dentiste, Président de la Cie des Experts de Justice près la Cour d'Appel de NANCY

❖ **Débats** : question - réponses

Déjeuner pris en commun sur place

Atelier 6 - TRADUCTEURS - INTERPRETES

Animatrice :

Mme Margarete FLÖTER-DURR, *Expert Traducteur-Interprète, Administrateur de la Cie des Experts près la Cour d'Appel de Colmar*

LE PROGRAMME N'EST PAS ENCORE ARRETE DFINITIVEMENT

Ci-dessous, les différentes options, dans l'attente de confirmation par les intervenants

- ❖ **L'empreinte linguistique et identification de locuteurs**
(sont visées les missions d'interprétation ou de traduction dans le cadre des écoutes téléphoniques, entre autres)

- ❖ **L'exigence de la clarté et de la simplicité en droit et en traduction juridique**

- ❖ **L'analyse contrastive des jugements français, allemands et polonais : caractéristiques sémantiques et syntaxes**

- ❖ **Panorama des outils numériques d'aide à la traduction (autres que logiciels de traduction)**

LE PROGRAMME DEFINITIF vous sera communiqué début septembre